

Fiche d'information : Je prends ma retraite

La retraite se profile à l'horizon ou est sur le point d'arriver?

En répondant aux questions suivantes, vous aurez contribué à poser de bonnes bases!

Quand dois-je commencer à penser à la retraite?

Nous recommandons les "étapes clés" suivantes, que nous avons en partie mises à disposition sur notre site Internet :

Atteindre l'âge de 50 ans

Atteindre l'âge de 58 ans

3 ans avant la date prévue pour le départ à la retraite

7 mois avant la date prévue de la retraite

1 mois avant le départ à la retraite

Un principe central s'applique toutefois : plus l'optimisation commence tôt, plus elle a un effet durable. Un plan d'épargne "Plus" qui démarre à l'âge de 25 ans est beaucoup plus efficace que son activation à l'âge de 58 ans.

Qu'est-ce qui est important ?

Lors de la planification de la retraite, il convient d'établir en premier lieu un budget comprenant la situation des recettes et des dépenses après la retraite. Il faut prévoir suffisamment de réserves dans ce budget. Les primes d'assurance maladie ont doublé au cours des 20 dernières années, les taux d'intérêt hypothécaires sont toujours très bas, plus on vieillit, plus la santé coûte cher.....

Lors de la planification, n'oubliez pas votre conjoint(e) ou partenaire !

Comment savoir quelle institution de prévoyance (1er/2e/3e pilier) me fournira quelles prestations ?

AVS : vous pouvez commander un calcul anticipé de la rente.

Caisse de pension : consultez le certificat de prévoyance. Vous ne le comprenez pas - pas de problème : nous vous aidons - ou notre fiche d'information vous aide !

Prévoyance privée : consultez votre dossier.

Votre situation est un peu compliquée ? Nous vous recommandons d'envisager un conseil indépendant basé sur les honoraires, par exemple VZ ou Vermögenspartner. Indépendant signifie : vous payez les honoraires - le conseiller n'est donc redevable qu'à vous.

Dois-je choisir le capital ou la rente ?

En tant que caisse de pension, nous ne pouvons pas le savoir. Mais nous pouvons vous aider.

- ➔ Vous pouvez faire vous-même des calculs comparatifs :
- ➔ Le centre de gestion de fortune vous aide avec quelques conseils.
- ➔ Une aide à la décision basée sur des questions.

Nous vous aidons volontiers à répondre à cette question. Nous n'avons toutefois pas la solution.

Sur quoi de nombreuses personnes trébuchent-elles lors de la planification de leur retraite ?

Quelques écueils se sont cristallisés, qu'il est facile de contourner. Celui qui planifie a des avantages !

- Non-respect du délai de blocage de 3 ans après le rachat de prestations de prévoyance (ce qui rend impossible le versement d'un capital) : Celui qui rachète ne peut rien retirer sous forme de capital pendant 3 ans !
- Non-respect du délai d'annonce de 6 mois pour le retrait en capital (le conseil de fondation n'accorde pas d'exceptions).
- Dissolution trop tardive des dépôts 3A en vue de leur transfert dans le capital de prévoyance